Conseil de la part du Cheikh Mohamed Ali Ferkous et de l'administration de son site aux gouvernants au sujet des démarches administratives concernant le passeport et la carte d'identité biométriques

---

Louange à Allah Seul, et paix et salut sur le dernier des Prophètes, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ceux qui le suivent jusqu'au Jour de la Résurrection. Ceci dit :

Allah ﷻ a ordonné d'appliquer Sa religion et d'y adhérer pleinement. Allah ﷻ a dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ ادْخُلُواْ فِي السِّلْمِ كَآفَّةً﴾ [البقرة : 208].

Traduction du sens du verset :

﴿**Ô les croyants! Entrez pleinement dans l'Islam**﴾ [El-Baqara (La Vache) : 208].

De plus, Allah ﷻ a ordonné d'une façon absolue de Lui obéir et d'obéir à Son Messager ﷺ. Il ﷻ a dit dans le verset suivant :

﴿وَأَطِيعُواْ اللّهَ وَالرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾ [آل عمران: 132].

Traduction du sens du verset :

﴿**Et obéissez à Allah et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde!**﴾ [Êl-`Imrâne (La Famille d'Imran) : 132].

Afin de répondre à cet appel émanant de la Charia, et afin d'accomplir le devoir qu'Allah ﷻ nous a prescrit, à savoir le fait de proclamer la vérité et de conseiller les gens, le Cheikh Mohamed Ali Ferkous et l'administration de son site, bien qu'ils comprennent les procédures administratives afférant au passeport et à la carte d'identité biométriques qui tendent à rétablir la sécurité et à restreindre les voies de la criminalité, de la fraude et de la corruption, ils n'approuvent pas ce que les autorités publiques ont l'intention d'imposer en exigeant à l'homme de réduire sa barbe et à la femme de dévoiler ses cheveux et ses oreilles pour faire la photo du passeport et de la pièce d'identité biométriques; vu que cette décision va à l'encontre du verset dans lequel Allah ﷻ a prescrit le hidjab :

﴿يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَاء الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِن جَلَابِيبِهِنَّ ذَلِكَ أَدْنَى أَن يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ وَكَانَ اللَّهُ غَفُوراً رَّحِيماً﴾ [الأحزاب: 59].

Le sens du verset :

﴿**Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de**

ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux﴾ [El-'Ahzêb (Les Coalisés) : 59].

Ainsi que le verset :

﴿وَقُل لِّلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَى جُيُوبِهِنَّ﴾ [النور: 31].

Traduction du sens du verset :

﴿**Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines**﴾ [En-Noûr (La Lumière) : 31].

En effet, tous les ulémas sont unanimes à ce que toute partie du corps de la femme, considérée par la Charia comme *`Awra*[1], doit être absolument voilée devant les étrangers[2] que ce soit dans la réalité ou sur une image. En outre, il n'est pas permis à la femme d'exposer ses attraits, sauf ce qui est excepté par une preuve de la Charia; Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ آبَائِهِنَّ أَوْ آبَاء بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَائِهِنَّ أَوْ أَبْنَاء بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي أَخَوَاتِهِنَّ أَوْ نِسَائِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُنَّ أَوِ التَّابِعِينَ غَيْرِ أُوْلِي الْإِرْبَةِ مِنَ الرِّجَالِ أَوِ الطِّفْلِ الَّذِينَ لَمْ يَظْهَرُوا عَلَى عَوْرَاتِ النِّسَاء وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعاً أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾ [النور: 31].

Traduction du sens du verset :

﴿**et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs soeurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, ò croyants, afin que vous récoltiez le succès.**﴾ [En-Noûr (La Lumière) : 31].

Sachant que la barbe et le hidjab ne contredisent aucunement le fait de déterminer les traits du visage dans la photographie; car cela n'empêche, en aucune façon, l'opération d'investigation et d'identification. Encore, ceci est courant dans plusieurs pays non musulmans par respect aux pratiques cultuelles et aux libertés individuelles.

Pour ce, le Cheikh Mohamed Ali Ferkous et l'administration de son site exhortent les décideurs à renoncer à ce qui contredit la Charia d'Allah ﷻ et compromet la dignité et l'honneur de la femme. En même temps, ils n'agréent point que cette décision soit un prétexte qui mène le peuple algérien à s'écarter de son origine, de sa sainte religion, de son arabité et de sa foi; ce qui est le but des gens qui s'opposent à l'Islam et à l'arabité. Ibn Bâdis -رحمه الله- a dit :

L'Islam est la religion des Algériens

Et à l'Arabité ce peuple appartient

Menteur, celui qui dit qu'il s'est éloigné

De son origine, ou qu'il est mort et oublié

D'autre part, le Cheikh Mohamed Ali Ferkous et l'administration de son site refusent absolument que l'on insulte ou l'on adresse des injures aux gouvernants. Aussi, Ils rejettent tout ce qui ouvre voie à la révolte et à la dissidence dont les conséquences ont affligé l'Algérie durant toute une décennie.

Nous invoquons notre Seigneur le Très Haut et l'Omnipotent de guider les gouvernants de la communauté musulmane vers le bien de la religion et de la vie d'ici-bas, et qu'Il leur procure de bons confidents pour les aider à mieux gérer les affaires. Nous invoquons Allah ﷻ de nous montrer, ainsi qu'à eux, la vérité telle quelle et de nous accorder la grâce de la suivre; comme nous L'invoquons de nous montrer l'erreur telle quelle et de nous accorder, ainsi qu'à eux, la grâce de l'éviter.

Notre dernière invocation est qu'Allah ﷻ, Seigneur des Mondes, soit Loué et que prière et salut soient sur notre Prophète, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ses Frères jusqu'au Jour de la Résurrection.

Alger, le 3 Djoumâdâ El-Oûlâ 1431 H,

correspondant au 17 avril 2010 G.

---

[1] La partie du corps qu'il ne faut pas découvrir devant les autres. Note du traducteur.

[2] Les hommes avec lesquels la femme peut se marier. Note du traducteur.

.: Il n'est permis de faire référence à une matière ou l'attribuer au Cheikh que si celle-ci a été publiée sur son site officiel :.

.: Les matières du site sont exclusivement d'ordre scientifique jurisprudentiel émanant de la charia islamique, et n'ont point d'objectifs médiatiques. Elles ne doivent en aucune façon être publiées à l'occasion des occurrences et des nouvelles calamités vécues par la nation :.

.: L'administration du site web interdit la traduction et l'exploitation des matières publiées sur le site à des fins commerciales, et autorise leur utilisation pour des raisons de recherche ou de prêche en faisant référence au site :.

Tous droits réservés. (1424 H/2004 G – 1432 H/2011 G)